



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sittomat

VAR/PROVENCE/CÔTÉ D'AZUR



Syndicat mixte Intercommunal de Transport
et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise



Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT

1979

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981

Fermeture de la décharge de Signes.

1985

Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989

Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées.

1990

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

1993

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998

Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005

Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015

Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.

2016

Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.

L'année 2017 a été l'année de l'élaboration du plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets.

Ce plan prévoit de prendre en compte, en ce qui concerne les déchets ménagers, des objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, du 17 août 2015, à savoir :

Réduction de 10 % de la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010.

- **Développement du réemploi** et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (équipements électriques et électroniques, textiles et éléments d'ameublement notamment).

- **Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes** (extension des consignes de tri au plus tard en 2022, tri à la source et de la valorisation des biodéchets des ménages d'ici 2025, extension progressive de la tarification incitative - 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025 -, réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020...). Le SITTOMAT a participé à de nombreuses réunions, et son système multi-filière, combinant valorisation matière et valorisation énergétique a été conforté.

De plus, une attention particulière sera accordée à la récupération du textile et le Syndicat investira dans cette filière.

Le SITTOMAT est encouragé à maintenir sa politique de traitement des déchets, les investissements relatifs à la collecte sélective seront encore développés, la politique de prévention des déchets sera également mise en avant, rendant le geste du tri indispensable pour maintenir les objectifs pré-cités.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT

Sommaire

▶ LE TRANSPORT	10
▶ LA VALORISATION MATIÈRE	11
▶ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	20
▶ SYNTHÈSE	26
▶ LE BILAN FINANCIER	32

LE SITTMAT

Un Syndicat mixte Intercommunal

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

- > Le transport des déchets ;
- > Le traitement des déchets ;
- > La gestion de certaines infrastructures communes telle que l'UVE ;
- > Le développement de la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- > La fourniture du matériel de la collecte sélective ;
- > La négociation des contrats avec les éco-organismes ;
- > La mise au point des contrats avec les prestataires privés.

Un territoire opérationnel

Son territoire s'étend sur 1235 km² et compte 2 Communautés d'Agglomération et 2 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de 565 000 habitants.

-  Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
-  Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
-  Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
-  Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

> Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

> Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LE SITTOMAT

La répartition des compétences

Le service public de la gestion des ordures ménagères se décompose en deux missions :

- 1 - La collecte des ordures ménagères
- 2 - Le transport et le traitement des ordures ménagères.

Définition des compétences

Les communautés ont pour compétences :

- > La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte dans leurs villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique.
- > La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte dans leurs villes membres à destination du centre de tri
- > La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- > L'implantation des Points d'Apport Volontaire
- > La gestion du comité de prévention des déchets

Le SITTOMAT a pour compétences :

- > La collecte et le transport des emballages ménagers recyclables en point d'apports volontaires dans les villes membres
- > Le transport des ordures ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'Usine de Valorisation Énergétique
- > Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- > Les équipements afférents à la collecte sélective pour les communautés (commande et fourniture des bacs et containers, de composteurs individuels...)
- > Les infrastructures de traitement des déchets (quais de transferts des ordures ménagères, Usine de Valorisation Énergétique et centres de tri)
- > Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective et le relais des campagnes nationales
- > La négociation et les contrats avec les éco-organismes
- > La négociation et les contrats avec les prestataires privés.





Une gouvernance définie par les Élus

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 4 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Jean-Paul HUSSIE, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Gérard VALERO, Alain DEMARLIER

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Gérard PUVEREL
- Suppléant : Thierry DUPONT

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

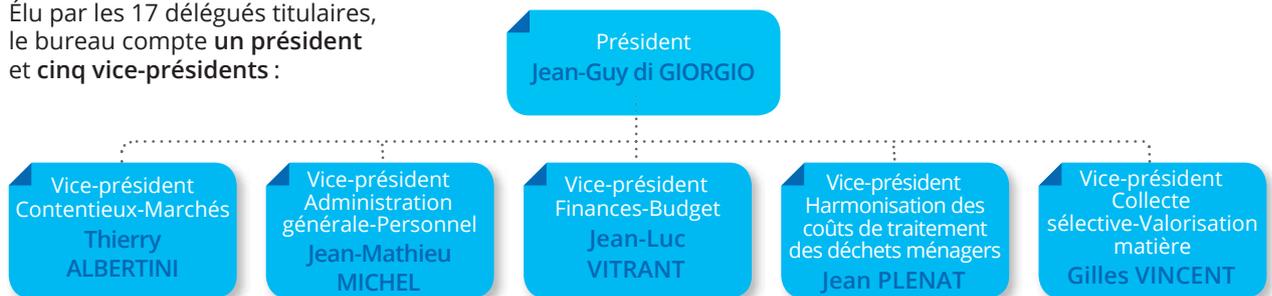
- Délégués titulaires : Vincent MORISSE, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI, François BERTOLOTTO
- Suppléants : Anne-Marie WANIART, Marc Étienne LANSADÉ

Principe de représentation

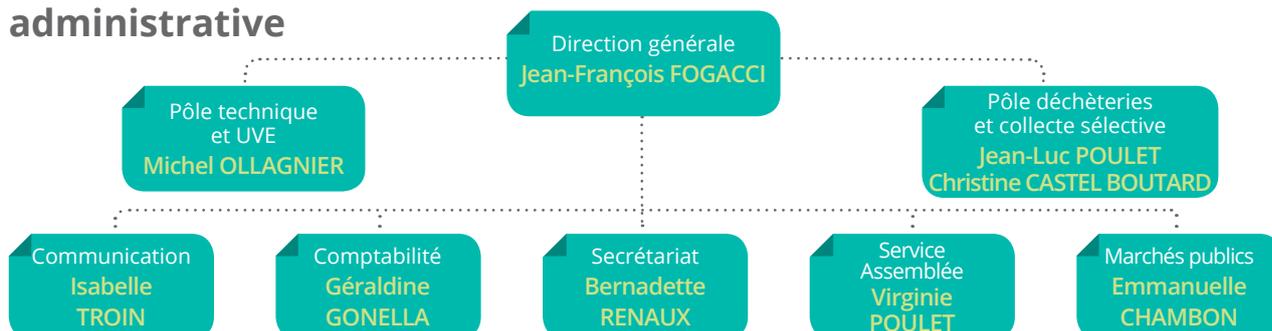
Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués au SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la communauté qu'il représente.

Le bureau

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte **un président** et **cinq vice-présidents** :



La structure administrative



LE SITTOMAT



La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Le Sittomat a choisi la valorisation énergétique pour le traitement général des résidus ménagers. Ainsi, il met moins de 5 % de son tonnage en Installation de stockage de déchets non dangereux.

Le syndicat privilégie la valorisation matière et organique comme filière alternative, et tous ses efforts portent sur leur développement, tout en maintenant les performances et les garanties de son U.V.E..

Ainsi l'alternative à l'U.V.E. se traduit par les actions suivantes :

- > Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics ;
- > Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri ;
- > Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte à domicile pour l'habitat pavillonnaire ;
- > Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié.
- > Refus des déchets verts à l'UVE ;
- > Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment ;
- > Distribution gratuite de composteurs individuels.



Une expérimentation sur le Territoire de la CCGST La collecte de biodéchets à Ramatuelle

Chaque été, la venue de milliers de touristes génère un apport supplémentaire de déchets significatif. Leur production d'ordures ménagères équivaut à une production générée par 191 000 habitants supplémentaires à l'année. Cette augmentation de tonnages est concentrée principalement sur les 3 mois de la saison estivale. Le Syndicat met ainsi en place un dispositif adapté pour assurer le bon déroulé de la collecte, du transport et du traitement inhérent à ce pic de production.



C'est dans ce cadre qu'une opération de collecte et de valorisation des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) issus de la restauration a été expérimentée sur la plage de Pampelonne, à Ramatuelle dans la communauté de communes Golfe de Saint-Tropez pendant l'été 2017. Les résultats de cette opération-pilote étant encourageants, cette collecte sera renouvelée et étendue en 2018.



La prévention des déchets

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'aire toulonnaise de plus de 68 000 composteurs individuels depuis 2004
- La mise en place d'un système de collecte sélective durable accompagné d'un plan de communication spécifique
- La distribution de 95 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'aire toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- La distribution de sacs de pré-collecte à l'ensemble des nouveaux administrés
- Distribution de réglottes du tri des déchets sur l'aire toulonnaise (environ 8 000 par an)
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des ordures ménagères composé de membres d'associations de protection de l'environnement du territoire
- La mise en place de 150 interventions menées auprès des enfants dans le cadre scolaire, par les ambassadeurs du tri
- Contractualisation avec l'ensemble des éco-organismes comme Citeo, Eco-systèmes, Recylum, etc
- Refus des déchets verts à l'UVE.

Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets pour servir ce plan de prévention, notamment sur les thématiques suivantes :

- Extension des consignes de tri pour homogénéiser la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire
- Développement du compostage collectif
- Valorisation des biodéchets de type restauration scolaire.

INFO +

Pour recevoir un Stop Pub,
Communiquez votre adresse au Sittomat.



INFO +



Depuis 2004,
68 000 composteurs
ont été distribués.

(Le coût d'un composteur individuel est d'environ 40 € HT pour le SITTOMAT).

► Focus sur la Commission de suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants),

cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

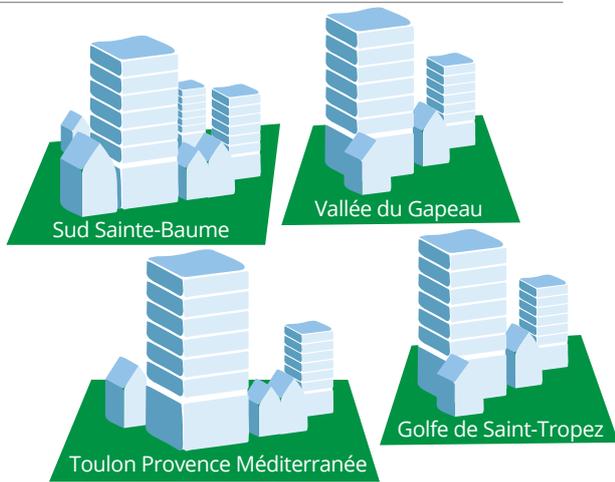
La Commission remplit 3 principales missions :

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Suivre l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée, que ce soit pour son exploitation ou après sa cessation d'activité
- Promouvoir pour cette installation l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement et sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

Cette commission se réunit une fois par an.

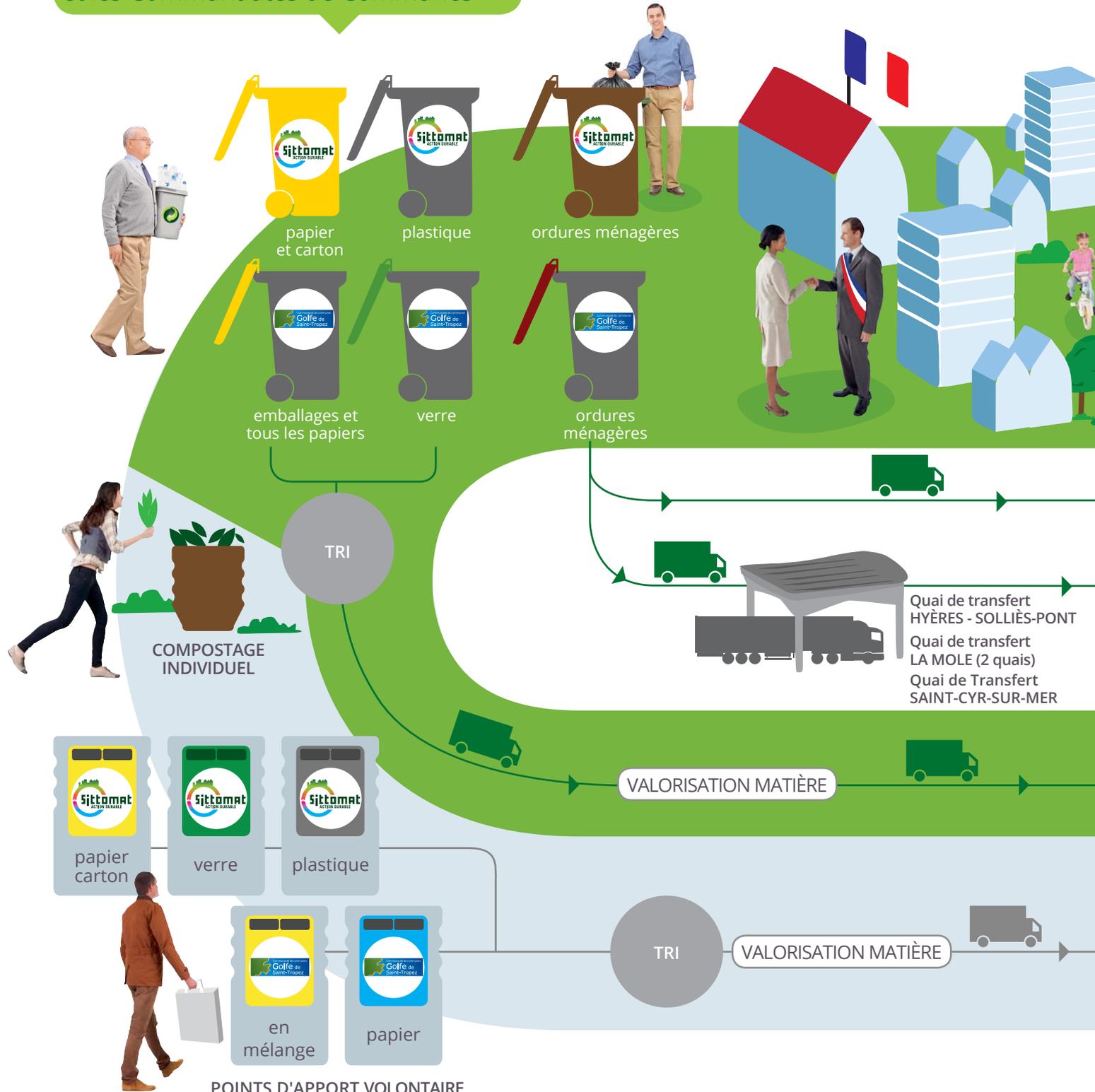
LE SITTOMAT

Au cœur
de la gestion des déchets



Collecte

par les Communautés d'Agglomération
et les Communautés de Communes

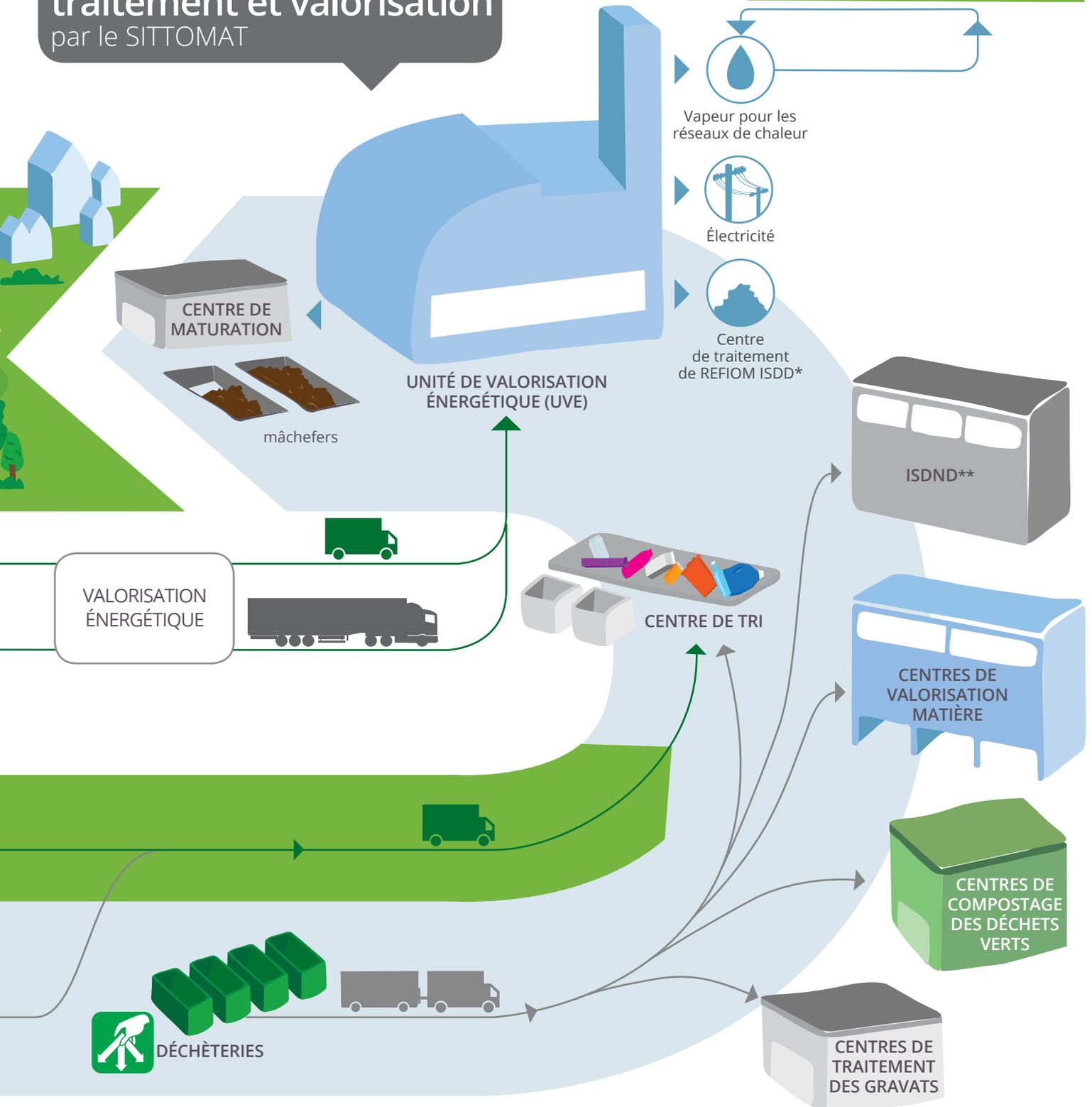


**2 ensembles de logements sociaux
bénéficiant de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



**Transport,
traitement et valorisation
par le SIT TOMAT**



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux
 ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LE TRANSPORT



Le transport des Ordures Ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT gère 5 quais de transit notamment pour les villes situées à l'Est de Toulon :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. **En 2017, ce quai a réceptionné 37 722 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.** Ce quai a été réhabilité en 2017.
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2017, ces communes ont déposé 12 006 tonnes de déchets.** La réhabilitation du quai a débuté fin 2017.
- Un quai de transfert situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2017, 1 223 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Deux quais situés à La Mole. Un géré par la société Pizzorno, pour les villes de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, Gassin, La Mole, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez. **En 2017, 22 925 tonnes de déchets ont transité par ce site.** Le quai sera réhabilité en 2018.

Un géré par la Société NICOLLIN pour les villes de Grimaud, La Garde-Freinet et Sainte-Maxime. **En 2017, 13 623 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

En 2017, le Syndicat a donc transporté 87 499 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.

Les investissements des réhabilitations s'élèveront à 6 millions d'euros H.T. entre 2017 et 2019.

INFO +

Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.



Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'apport volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'unité a produit 8191 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.

Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.

Ainsi le SITTOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux. Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020). Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le Sittomat à intensifier les actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.

Les objectifs du Syndicat

Le Sittomat privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets.

Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien.

Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Conseil Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.

La communication de proximité en 2017

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.



Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets.

Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN pour le territoire du SITTOMAT incluant la CASSB, TPM et la CCGV. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion.

Voulue par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les campagnes d'information menées en 2017

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- > Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- > Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- > Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanal combinant les moyens de communication suivants :

- > Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- > Community management, actualités Facebook et site internet ;
- > Campagne de relations presse ;
- > Opérations de communication de proximité.



Campagne de communication "Le Tri du verre" Mars 2017



Campagne de communication "Éco-Été" Juin 2017



Campagne de communication "Jetons moins, trions plus" Novembre 2017



Campagne de communication "Le tri, pendant et après les fêtes" Décembre 2017

INFO +

Semaine Européenne du Développement Durable

À l'occasion de la SEDD, un jeu a été organisé pour récompenser le geste de tri de façon plus significative. Fort de son succès, ce jeu sera renouvelé en 2018.



Campagne de communication "Semaine Européenne du Développement Durable" Mai 2017

INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien : www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets



Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières – calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.

En 2017, le Syndicat était en contrat avec les éco-organismes existants – sauf Eco-textile dont la mise en place du contrat est prévue pour 2018.

éco-mobilier

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Eco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2017, 5 363 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

En 2017 : 3 555 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économique et environnementale en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citeo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2017 : 29 112 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

En 2017 : 1,3 tonne d'ampoules et tubes a été collectée sur le territoire du SITTOMAT.



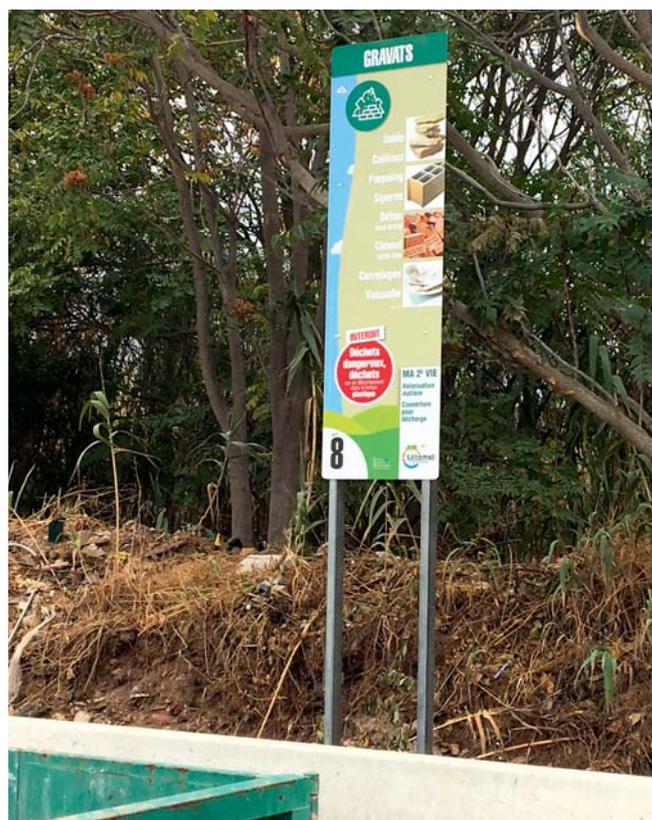
POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2017 : 158 tonnes de DDS ont été récupérés en déchèterie

Collectés en déchèteries en tonnes	Aire toulonnaise	Golfe Saint-Tropez	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Déchets verts	35 923	2 580	38 503	38 716
Palmiers	87		87	34
Plâtres	1 678		1 678	1 340
Gravats	32 025	3 833	35 858	36 479
Verre plat	618		618	469
Encombrants mélange	22 135	7 194	29 329	31 254
Encombrants bois	7 166	1 338	8 504	10 868
Ferraille	3 954	921	4 875	4 733
DDM	238	230	637	360
Pneumatiques	34		34	32
Textiles	415	18	433	328
Piles	15		15	15
Déchets d'équipements électriques et électroniques D.E.E.E.	2 847	708	3 555	2 706
Carton*	0	1 295	1 295	1 197
Papier*	0		0	0
Ampoules	1		1	2
DEA	3 666	1 697	5 363	5 200
			130 785	133 734

* Les tonnages sont inclus dans la collecte sélective



LA VALORISATION MATIÈRE



Les modes de collecte sélective

La CASSB, TPM et CCVG

• La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles faciles d'accès et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton).

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

• La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flacons plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.

Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

La CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

• La collecte en Porte-à-Porte

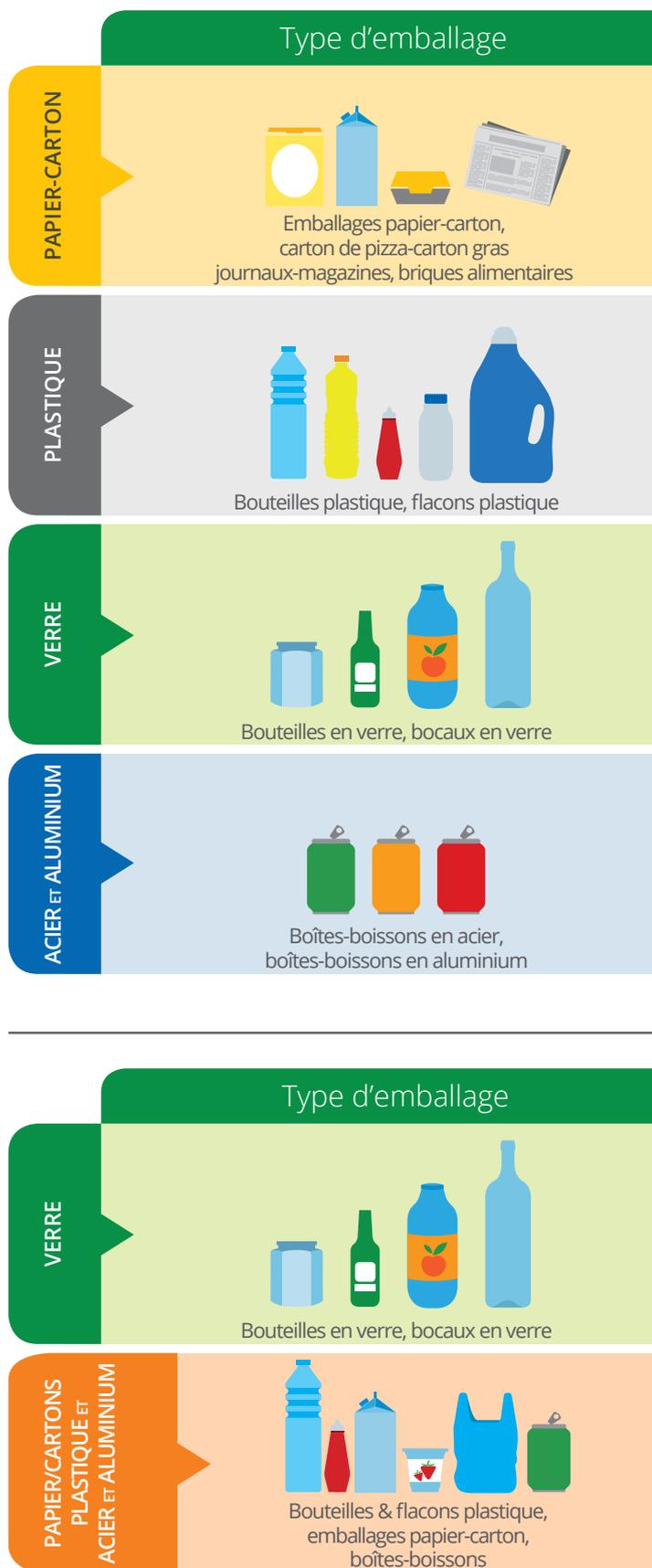
Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

• La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

• La collecte en Point d'Apport Volontaire

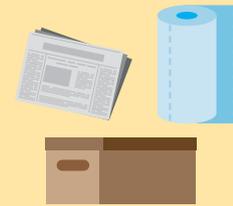
Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez



AIRE TOULONNAISE (CASSB, TPM, CCVG)

Type de collecte

Recyclage



GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Type de collecte

Recyclage



Apport Volontaire

Porte-à-Porte



Apport Volontaire

Porte-à-Porte

LA VALORISATION MATIÈRE



Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception).

Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées chez les repreneurs.

Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier/carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, TPM et de la CCGV) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.



Le centre de tri du Muy

Le papier/carton, les plastiques, les métaux et le verre collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Les plateformes de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé. Le verre de la CCGST est transité principalement à Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers. La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.



La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium pour la CASSB, TPM et CCGV

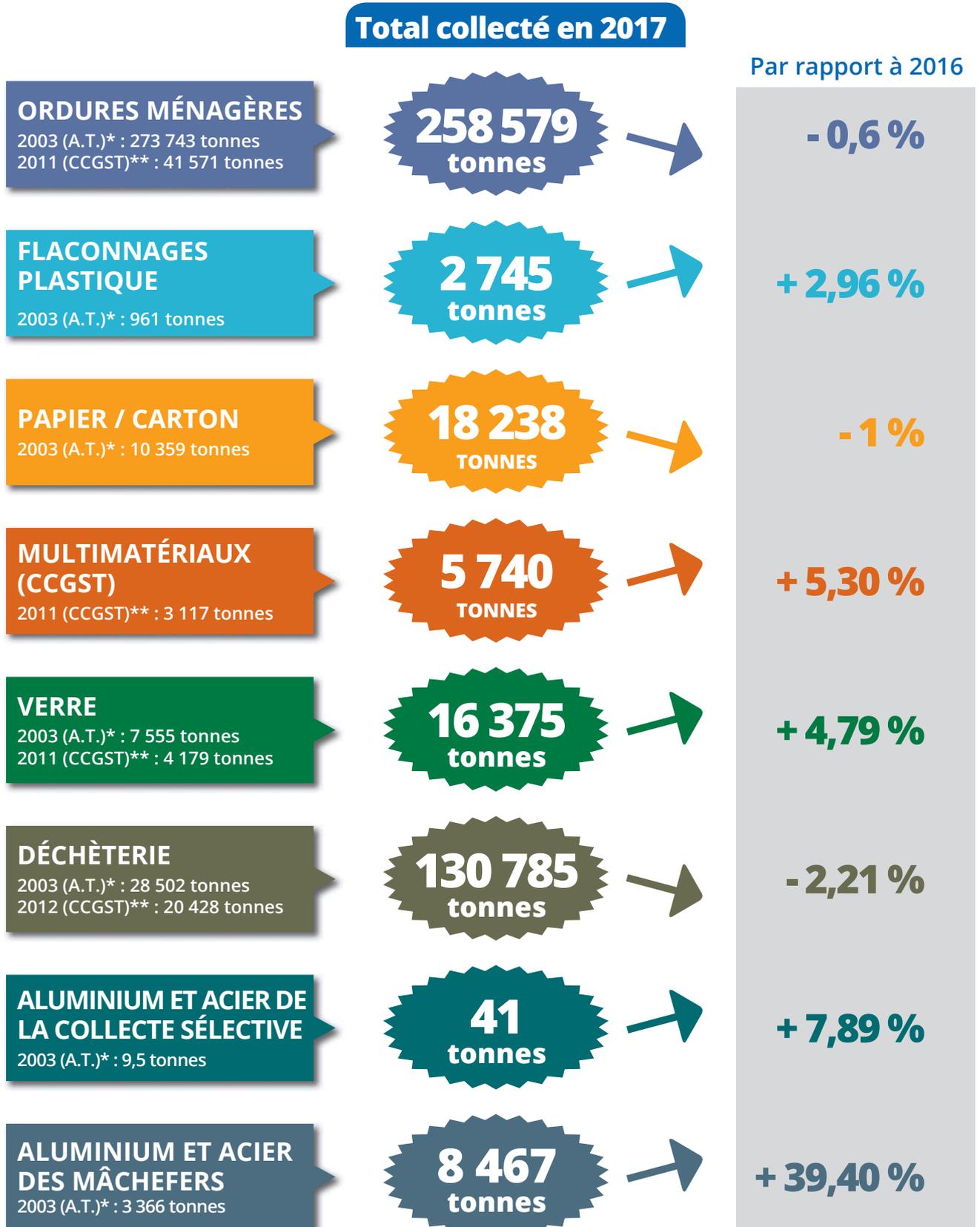
La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83). Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).



Les différents flux en 2017



* 2003 est l'année de référence pour l'Aire Toulonnaise (CASSB, TPM, CCVG).

** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTOMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une UVE : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTOMAT.



L'Unité de Valorisation Énergétique

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

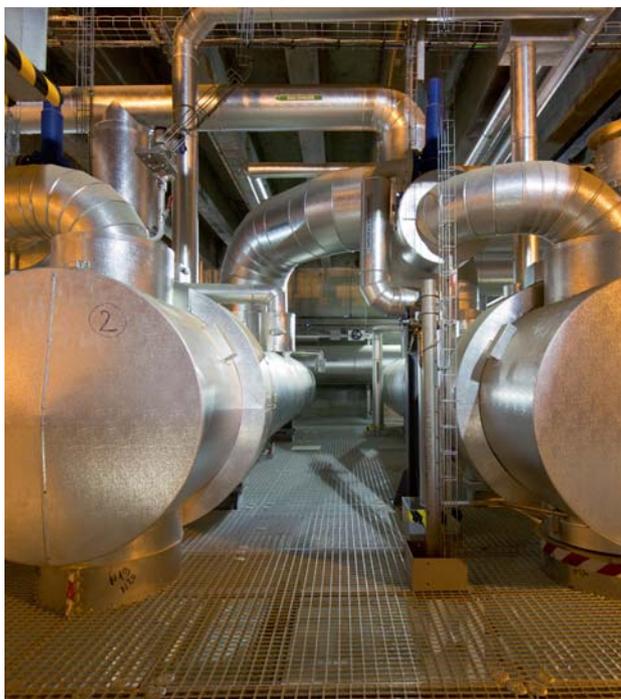
- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2017 est de** : 246 721 tonnes
- **Énergie thermique produite en 2017** : 35 958 MWh
- **Énergie électrique produite en 2017** : 128 934 MWh

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon des règles strictes.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- en 2017 - l'UVE a lancé la procédure de certification 50001 qui devrait aboutir en 2018.





L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux conformément au schéma régional et des apports de Zephyre pour combler les vides de fours.

**246 721 tonnes
d'Ordures Ménagères**
ont été valorisées
énergétiquement

4 877 tonnes de DASRI
ont été valorisées
énergétiquement

Consommables

86 544 m³ d'eau
pour le fonctionnement
normal de l'unité

**95 tonnes
de charbon actif**
pour le traitement des dioxines
et des furannes

**2 957 tonnes
de bicarbonate
de sodium**
pour le traitement de HCl,
SO₂ et HF

**844 tonnes d'eau
ammoniacale**
pour le traitement des Nox

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

> L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : représentant la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

128 934 MWh
d'énergie électrique produite

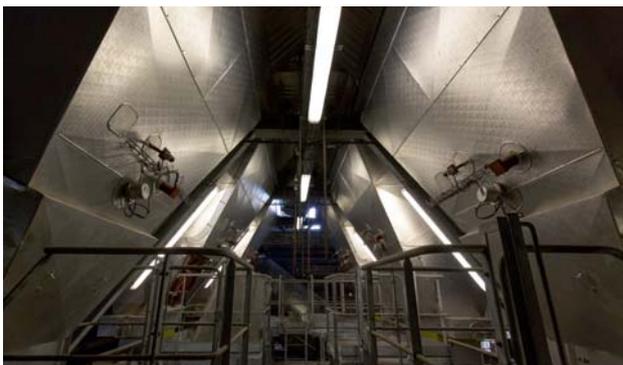
35 958 MWh
d'énergie thermique produite

> Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

7 472 tonnes de ferrailles
récupérées par
extraction magnétique

995 tonnes d'aluminium
récupérées par
courant de Foucault



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

> Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :
Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. En 2017 les travaux de doublement de la RD 26 à la Seyne-sur-Mer (à quelques kilomètres de l'Usine) ont utilisé du mâchefer comme sous couche de maintien pour environ 10 000 tonnes. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu-du-Var (83). C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés

70 845 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

8 542 tonnes de REFIOM
ont été stockées

en métaux lourds. Ces résidus sont analysés avant d'être transportés en citerne par la société SATM. Ils sont amenés à la société SITA FD à Bellegarde dans le Gard (30) qui se charge de les stabiliser et de les stocker. Le Syndicat a choisi un traitement de ses REFIOM en France, à Bellegarde pour appliquer le principe de proximité.

Neutralisation des gaz

Par procédé chimique, les gaz de combustion sont traités. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes par absorption. Une filtration est réalisée, qui permet de neutraliser les gaz de combustion en séparant les REFIOM qui sont stockés dans deux silos. De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg.





Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destinés à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2017.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel suivant les nouveaux repères, avec un abaissement des seuils. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2017	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2017	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2017	
Dioxines et Furanes	PCDD Et PCDF exprimés en T4 CDD à 11 % O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,0076	0,0068	0,011

> Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - Nh ₃	< 30 Nm ³	1,10	2,75	7,53
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 Nm ³	4,75	4,80	4,78
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 Nm ³	0,86	1,22	8,13
Monoxyde de carbone - CO	< 50 Nm ³	12,30	12,19	6,69
COT composé organiques en carbone total	< 10 Nm ³	0,68	0,31	0,24
Oxyde d'azote - NO _x	< 80 Nm ³	58,21	56,57	66,94
HF	1 Nm ³	0,05	0,03	0,07
Poussières	101 Nm ³	0,88	0,30	0,43

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Le stockage des déchets ultimes



Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu géré par la SOVATRAM.
- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Balançon, géré par le groupe PIZZORNO, utilisé par la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SITA FD.
- Une Installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- Une Installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par la SOVATRAM.



Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var.



Centre de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde.



> Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2016	2017
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 191	8 542
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	2 741	1 651
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats)	12 352	22 065	17 613
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats)/Septèmes-les-Vallons (Encombrants mélanges)		21 957	21 554
ISDND Balançon		17 753	10 207

SYNTHÈSE

La vue d'ensemble des installations

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques. Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

432 505

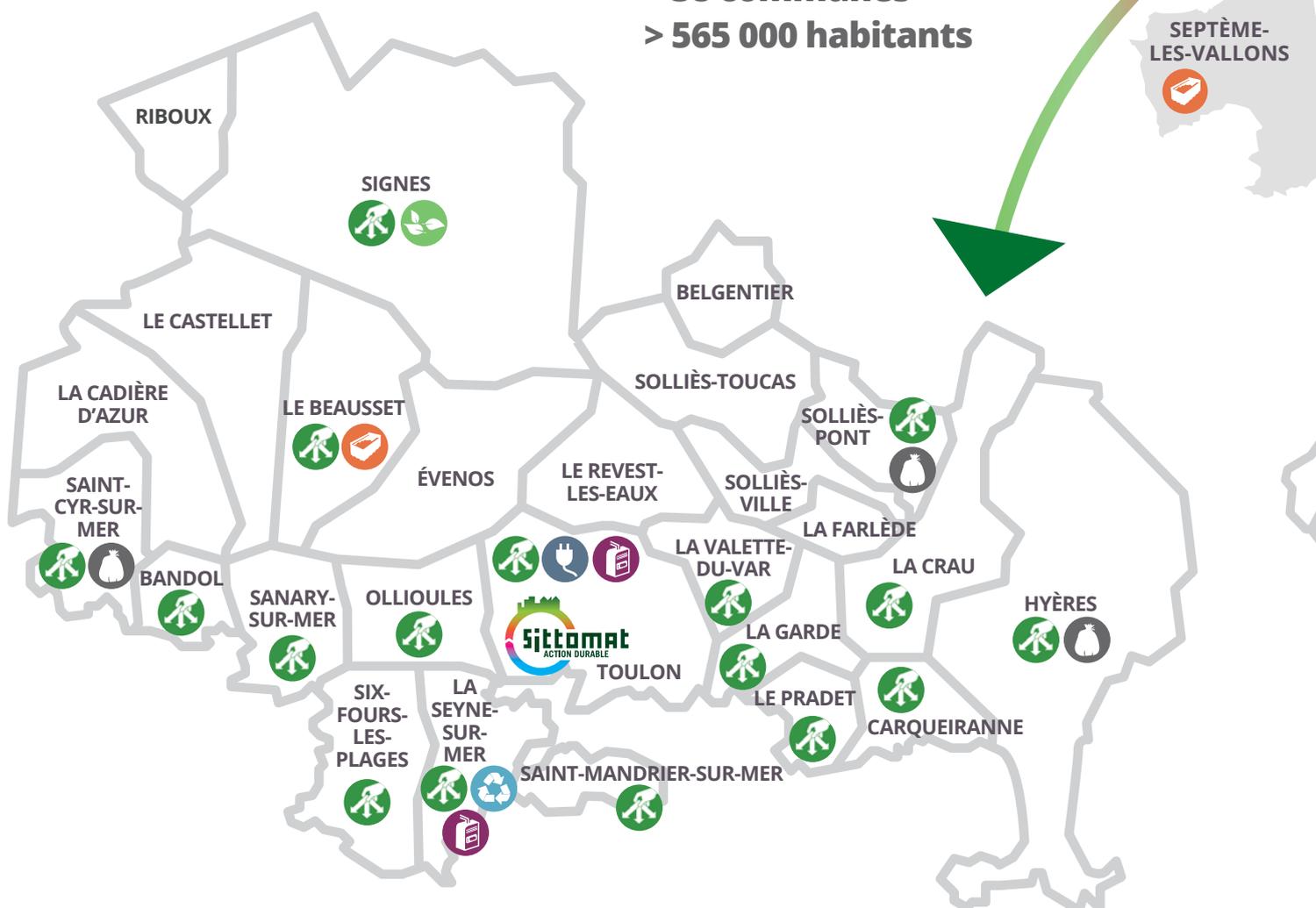
tonnes de déchets*

traités par le SITTOMAT

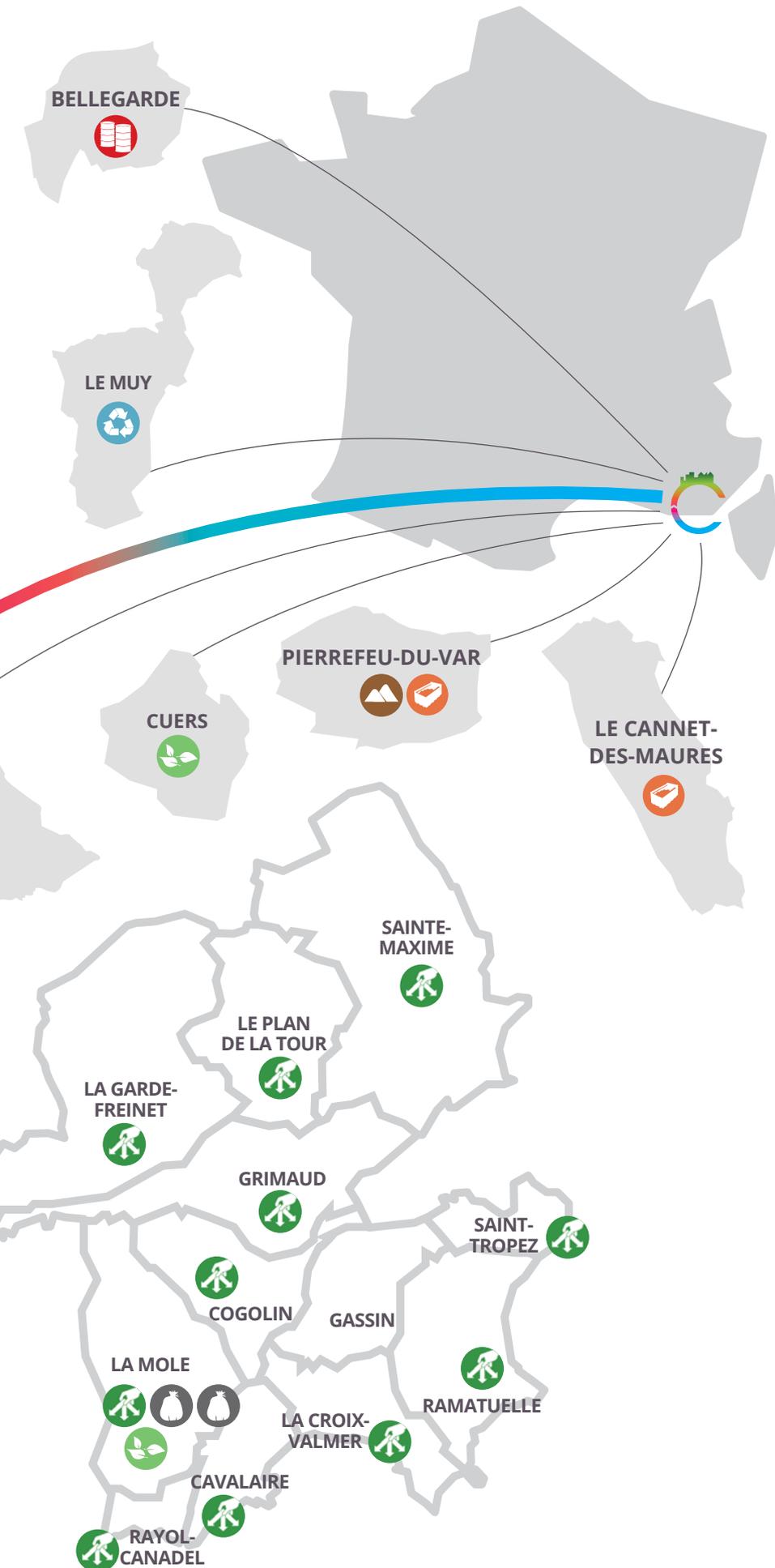
> 1 235 km²

> 38 communes

> 565 000 habitants



* Ordures Ménagères + Collectes sélectives + Déchèteries



28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beusset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



5 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > La Mole (2 quais)
- > Saint-Cyr-sur-Mer



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > La Mole



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



4 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beusset (gravats)
- > Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères et gravats)
- > Le Cannet des-Maures : Balançon
- > Septème-les-Vallons (encombrants)



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE



L'exploitation en tonnages

Collectes municipales d'Ordures Ménagères
 Quai de transfert Almanarre
 Quai de transfert CCGV
 Quai de transfert de La Mole
258 579 t



GISEMENT TOTAL
432 505 t



Collecte sélective
43 139 t

Péréquation
 collecte sélective

Comptabilité
 analytique par site

Déchèteries
130 785 t



Centre de Traitement

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE*
 Collectes municipales
242 211 t

Refus de tri
 Collecte sélective
4 510 t

Quais de transfert
87 499 t

KROC'CAN

CENTRE DE TRI
 VEOLIA

VALEOR

PIZZORNO

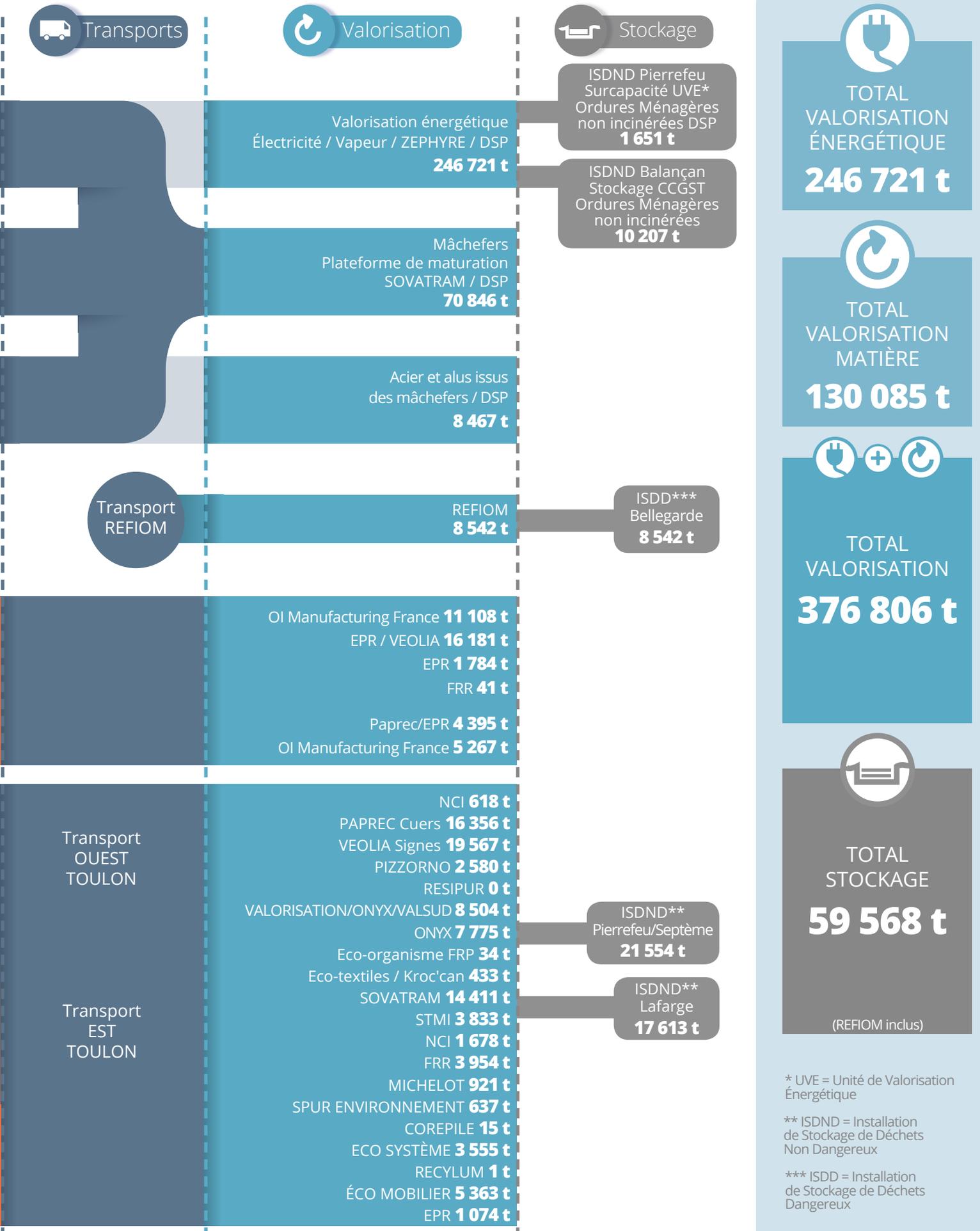
Verre **11 108 t**
 Papier/Carton **18 238 t**
 Plastique **2 745 t**
 Acier/alu **41 t**
 Multimatériaux CCGST **5 740 t**
 Verre CCGST **5 267 t**

Verre plat **618 t**
 Déchets verts **38 503 t**

Palmier **87 t**
 Encombrants bois **8 504 t**
 Encombrants mélange **29 329 t**
 Pneus **34 t**
 Textiles **433 t**
 Gravats **35 858 t**
 Plâtres **1 678 t**
 Ferrailles **4 875 t**

DDM **637 t**
 Piles **15 t**
 DEEE **3 555 t**
 Ampoules **1 t**
 DEA **5 363 t**
 Cartons CCGST **1 295 t**

28 DÉCHÈTERIES



* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

SYNTHÈSE

Répartition des systèmes de traitement des déchets ménagers assimilés

Production déchets totale en tonnes	432 505	
Ratio en kg par an et par habitant	763	

Valorisation énergétique

Ordures Ménagères AT	217 521	
Ordures Ménagères CCGST	26 311	
Divers	4 510	
TOTAL	258 579	45,61 %*

Collecte sélective

Collecte sélective	43 098	
Alu et Aciers des mâchefers	3 709	
TOTAL	46 807	8,26 %*

Valorisation Organique

Déchets verts	38 503	
Step	0	
TOTAL	38 503	8,86 %*

Valorisation matière

Déchèteries	56 424	
Mâchefers	70 846	
Alu et Acier des mâchefers	4 717	
TOTAL	131 800	30,70 %*

Stockage

UVE - AT	1 651	
CCGST	10 207	
Encombrants mélanges non valorisés	21 554	
TOTAL	33 412	7,69 %*

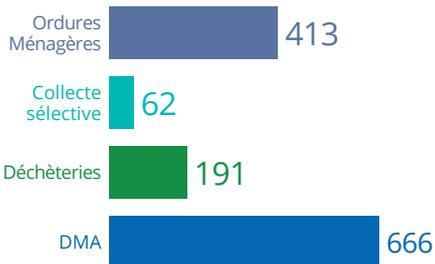
47,82 %

* ces pourcentages incluent la valorisation des gravats et des DEEE. Ces tonnages conformément à la classification du plan régional de prévention et de gestion des déchets ne seront plus classifiés du schéma régional ne seront plus pris en compte à l'avenir dans le pourcentage de valorisation matière et organique, car ce sont des déchets inertes ou dangereux.

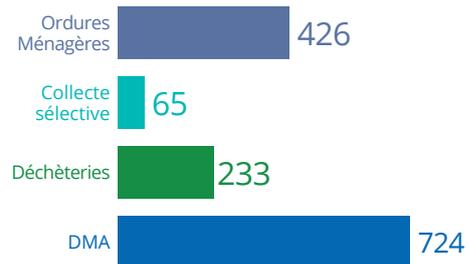


Production des déchets en kg, par an et par habitant

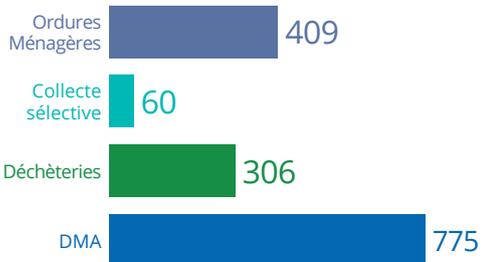
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée



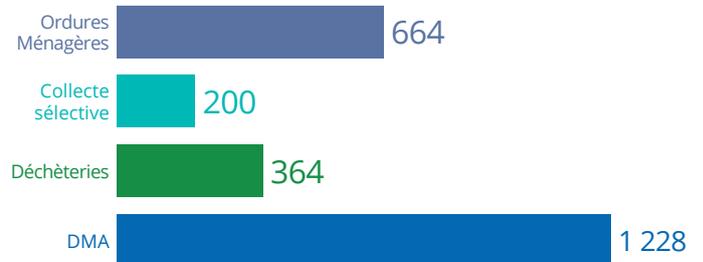
Aire toulonnaise



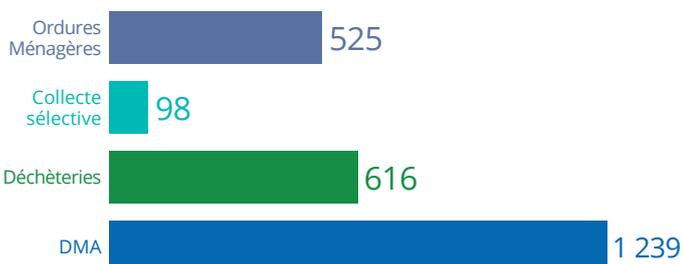
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



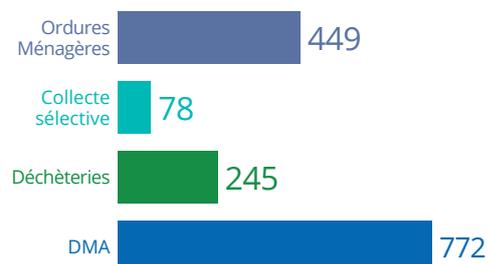
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



SITTOMAT



LE BILAN FINANCIER



Les participations financières des membres du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES (versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou communautés de communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Le coût de traitement des déchets ménagers est stable depuis 2013.

Les contributions communales sont restées stables depuis 2013.

Les dépenses du Syndicat

En 2017, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 41 590 000 euros HT. Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers.

Les coûts de la collecte sélective

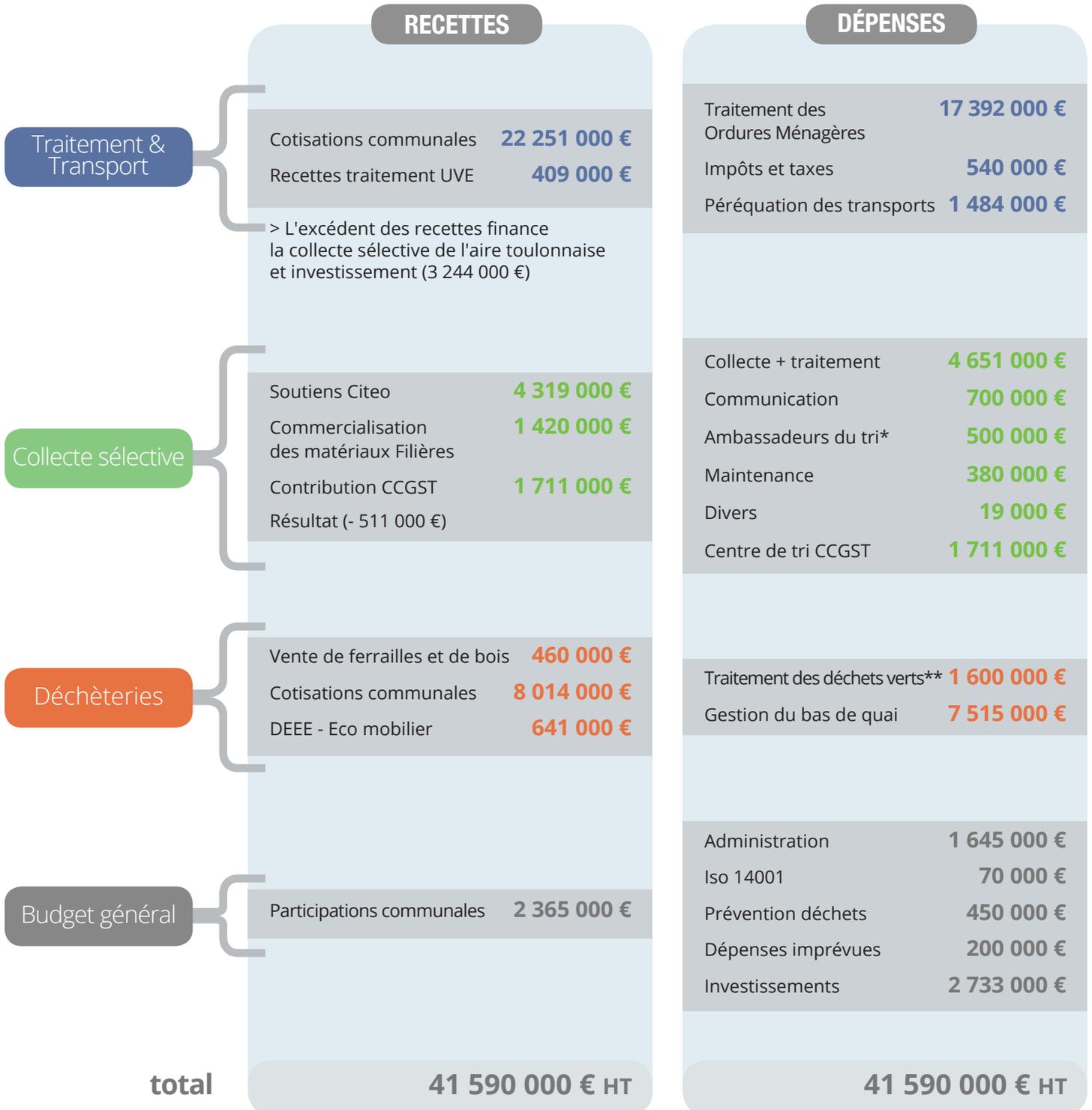
Les coûts de la collecte sélective ne sont pas refacturés aux communautés membres. Ils sont autofinancés par le coût de traitement des ordures ménagères.

Un régime fiscal particulier

Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Citeo, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2017. Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les communautés membres.



Le budget 2017



Montant du traitement des Ordures Ménagères facturé aux adhérents = **77,50 € H.T.** la tonne (TGAP et collecte sélective incluses).

* La CCGST réalise cette prestation en régie
 ** La CCGST réalise le compostage sur l'Écopôle à La Mole

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

Les entreprises sous contrat (activités principales)

Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2017 en €
Pasini/Pizzorno	Transport	762 404
Valeor	Collecte sélective PAV	1 351 569
Veolia - Paprec	Déchets verts	2 238 226
Veolia - Valeor	Encombrants	2 958 335
Veolia	Centre de tri	3 173 660
Zephire	Traitement par incinération	12 922 098
SITA FD	Traitement REFIOM	1 908 672
SATM	Transport REFIOM	201 370





Les indicateurs économiques 2017 (566 962 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 600 000	2,82
Charges de communication	1 200 000	2,11
Charges techniques		
Prévention	420 000	0,74
Transport	6 203 000	10,94
Traitement	27 554 000	48,60
Impôts et taxes		
Impôts	540 000	0,96
TGAP	1 340 000	2,36
Total Charges H.T. TVA Acquittée	38 857 000	68,53

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	1 880 000	3,32
Soutiens	4 960 000	8,74
Recettes diverses UVE	409 000	0,72
Total des Produits	7 249 000	12,78

	Total en €	En €/habitant
Contribution financière des membres	34 341 000	
Coût du service public	31 608 000	55,75
Investissement	2 733 000	4,82

**Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

www.sittomat.fr

**Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail : contact@metropoletpm.fr

**Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume**

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

**Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau**

Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail : info@ccvg.fr

**Communauté de Communes
de Saint-Tropez**

Téléphone : 04 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

**Que deviennent
nos déchets ?**

L'évolution en chiffres

